



# Institut de Formation en Ergothérapie La Musse

Le contenu pédagogique est précisé dans le référentiel de formation qui décrit les unités d'enseignements. Celui-ci est constitué de six domaines de formation :

1. Sciences humaines, sociales et droit,
2. Sciences médicales,
3. Fondements et processus de l'ergothérapie,
4. Méthodes, techniques et outils d'intervention de l'ergothérapeute,
5. Méthodes de travail,
6. Intégration des savoirs et posture professionnelle de l'ergothérapeute.

Ces 6 domaines sont répartis dans 39 unités d'enseignement pour offrir une progression pédagogique cohérente dans l'objectif d'acquisition de 10 compétences. Chaque unité d'enseignement contribue à l'acquisition des compétences du référentiel selon le schéma précisé dans l'annexe III de l'arrêté du 5 juillet 2010.

## **Compétence 1 : évaluer une situation et élaborer un diagnostic ergothérapeutique**

- UE 2.1 S1 Structures anatomiques et fonctions organiques.
- UE 2.1 S2 Structures anatomiques et fonctions organiques.
- UE 2.2 S1 Introduction à la démarche clinique, hygiène et pharmacologie.
- UE 3.2 S1 Initiation aux fondements de la pratique en ergothérapie.
- UE 3.5 S1 Diagnostic et processus d'intervention en ergothérapie.
- UE 4.1 S1 Méthodes et techniques d'évaluation.
- UE 4.1 S2 Méthodes et techniques d'évaluation.

## **Compétence 2 : concevoir et conduire un projet d'intervention en ergothérapie et d'aménagement de l'environnement**

- UE 1.5 S1 Sociologie, anthropologie.
- UE 1.7 S2 Ergonomie.
- UE 3.1 S1 Ergothérapie et science de l'activité humaine.
- UE 3.3 S2 Modèles conceptuels.
- UE 4.7 S2 Techniques et outils d'aménagement de l'environnement.

## **Compétence 3 : mettre en œuvre et conduire des activités de soins, de rééducation, de réadaptation, de réinsertion et de réhabilitation psychosociale en ergothérapie**

- UE 2.3 S1 Dysfonctionnement des appareils musculo-squelettique et tégumentaire.
- UE 2.4 S2 Dysfonctionnement des systèmes nerveux et sensoriel.
- UE 2.5 S3 Dysfonctionnement cognitif et psychique.
- UE 2.6 S4 Dysfonctionnement cardio-respiratoire et métabolique.
- UE 3.4 S3 Modèles d'analyse de l'activité.
- UE 3.6 S3 Médiation, relation et cadre thérapeutique.
- UE 4.3 S4 Techniques de positionnement.

UE 4.4 S2 Techniques de rééducation et de réadaptation.

UE 4.4 S4 Techniques de rééducation et de réadaptation

**Compétence 4 : concevoir, réaliser, adapter les orthèses provisoires, extemporanées, à visée fonctionnelle ou à visée d'aide technique, adapter et préconiser les orthèses de série, les aides techniques ou animalières et les assistances technologiques**

UE 4.5 S4 Traitement orthétique.

UE 4.6 S1 Aides humaines, techniques, animalières et mobilité.

**Compétence 5 : élaborer et conduire une démarche d'éducation et de conseil en ergothérapie et en santé publique**

UE 1.4 S5 Santé publique.

UE 4.8 S5 Techniques et outils d'éducation thérapeutique en ergothérapie.

UE 4.9 S5 Gestes et soins d'urgence.

**Compétence 6 : conduire une relation dans un contexte d'intervention en ergothérapie**

UE 1.3 S1 Psychologie-psychologie et santé.

UE 4.2 S3 Techniques et outils de relation et de communication.

**Compétence 7 : évaluer et faire évoluer la pratique professionnelle**

UE 1.1 S5 Législation, déontologie, éthique.

UE 4.10 S5 Organisation, gestion du travail et interprofessionnalité.

UE 5.1 S6 Méthodes et outils d'analyse de la qualité et traçabilité.

**Compétence 8 : rechercher, traiter et analyser des données professionnelles et scientifiques**

UE 5.2 S1 Méthodes de travail et techniques d'information et de communication (TIC).

UE 5.3 S4 Méthodes de recherche.

UE 5.4 S5 Initiation à la démarche de recherche.

UE 5.4 S6 Initiation à la démarche de recherche.

UE 5.6 S1 à S6 Anglais professionnel.

**Compétence 9 : organiser les activités et coopérer avec les différents acteurs**

UE 1.2 S3 Environnement institutionnel et partenarial de l'ergothérapeute.

UE 5.5 S3 Méthodologie de projet.

**Compétence 10 : former et informer**

UE 1.6 S5 Pédagogie.

Lors de chaque semestre, à l'exception du premier, une unité d'intégration (UI), concourt à l'acquisition d'une ou plusieurs compétences. Sont ainsi combinés et mobilisés les ressources, savoirs, savoir-faire acquis progressivement dans les UE du semestre en cours et des semestres précédents.

UI 6.1 S2 Évaluation de situation, élaboration de diagnostic et conception d'un projet d'intervention.

UI 6.2 S3 Conduite de relation, coordination et coopération.

UI 6.3 S4 Conduite d'une intervention en ergothérapie.

UI 6.4 S5 Démarche d'évaluation et de conseil, formation et information.

UI 6.5 S6 Évaluation de la pratique professionnelle et recherche.

Unité optionnelle S6 pour approfondir un domaine d'exercice de l'ergothérapie.